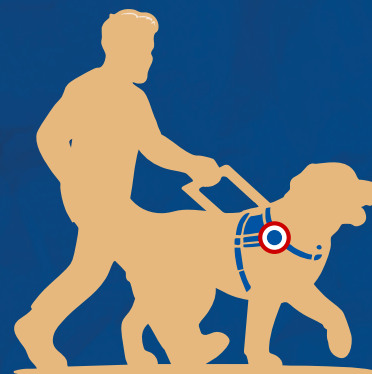


www.chiensguides2026.fr

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES



**AGIR POUR UNE VILLE
ACCUEILLANTE ET INCLUSIVE**



NOTRE CAUSE COMMUNE !

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour une commune accueillante pour les chiens guides ou d'assistance

À l'approche des élections municipales de 2026, la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) et l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides (ANM' Chiens Guides), invitent les candidates et candidats à s'engager pour des communes plus attentives, inclusives et solidaires.

Accueillir le chien guide d'aveugle ou d'assistance, c'est permettre à chaque citoyen déficient visuel de se déplacer, de participer à la vie locale et d'accéder aux services publics en toute autonomie.

Mais c'est aussi **affirmer une conception de la ville fondée sur la politique de l'attention** : une manière de gouverner au plus près des habitants, qui valorise la bienveillance, la proximité et le respect.

En signant cette charte, les candidates et candidats expriment leur volonté d'inscrire cette politique de l'attention dans leur action municipale, en s'appuyant sur quatre engagements simples, réalistes et compatibles avec les compétences locales.

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES NOTRE CAUSE COMMUNE !

AGIR POUR UNE VILLE
ACCUEILLANTE ET INCLUSIVE

LES QUATRE ENGAGEMENTS

1. Favoriser une accessibilité visible

Je veillerai à ce que les lieux et services municipaux affichent clairement leur ouverture aux chiens guides ou d'assistance, par une signalétique adaptée et un accueil respectueux des agents et du public.

2. Intégrer le chien guide dans la vie urbaine

Je soutiendrai la création ou l'aménagement d'espaces de détente adaptés, l'accès facilité aux points d'eau et lieux publics, et la prise en compte du bien-être animal dans les politiques locales.

3. Encourager des aménagements urbains inclusifs

Je favoriserai des aménagements et circulations permettant des déplacements sécurisés et partagés : signalétique sonore, cheminements continus, zones apaisées et intermodalité avec les mobilités douces.

4. Garantir un accueil universel

Je veillerai à ce que l'accès du chien guide et de son maître soit pleinement assuré dans les équipements communaux, les transports, les espaces culturels et sportifs, en formant le personnel concerné et en accompagnant la sensibilisation du grand public.

MODALITÉS D'ENGAGEMENT

En signant cette charte :

- ✓ Je manifeste publiquement mon soutien à une politique locale de l'attention et de l'inclusion ;
- ✓ Je m'engage, si je suis élu(e), à mettre en œuvre au moins une action concrète dans l'un des quatre domaines ci-contre ;
- ✓ Je rencontrerai, après les élections, l'association de chien guide fédérée locale pour échanger sur les priorités et le suivi des engagements.

Nom / Prénom du candidat(e) :

.....

Commune et CP :

.....

Date :

.....

Signature :

Pour nous retourner la charte
d'engagement signée :

Mail : plaidoyer@chiensguides.fr

Adresse : Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC), 71 rue de Bagnolet, 75020 Paris